



Angers, vendredi 6 septembre 2019

## Signature de la Convention Territoriale Globale entre la Ville d'Angers et la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire

Ce vendredi 6 septembre 2019, Michelle MOREAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe à la Citoyenneté, à la vie des quartiers et à la vie associative et Laurence HAUCK, Directrice de la Caf de Maine-et-Loire ont officialisé leur partenariat par la signature d'une Convention Territoriale Globale, en présence Nathalie GILLES, Directrice de l'action sociale de la Caf de Maine-et-Loire, de Françoise LE GOFF, Adjointe aux Solidarités actives et à l'Intégration, et de Christine BLIN, Adjointe à la Jeunesse, à la Vie étudiante et aux Bibliothèques municipales.

La Convention Territoriale Globale (CTG) permet de concrétiser un partenariat solide et de longue date entre la Ville d'Angers et la Caf de Maine-et-Loire qui a permis de développer l'offre d'accueil des enfants (crèches, assistantes maternelles, accueil de loisirs, temps d'activité péri-éducatifs), les services et les équipements de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfants parents, médiation familiale) ainsi que l'animation de la vie sociale (centres sociaux – maisons de quartiers, vie associative).

Aujourd'hui, cette nouvelle contractualisation vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions de la Ville et de la Caf en direction des Angevins. La CTG donne les moyens de bâtir un projet de territoire et de mettre en œuvre une politique sociale de proximité avec l'ensemble des acteurs locaux, au bénéfice des habitants et, en particulier, des familles et des enfants.

### Pourquoi signer une Convention Territoriale Globale ?

La signature d'une Convention Territoriale Globale vise à :

- Avoir une vision globale et décloisonnée,
- Fixer un cap,
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace,
- Clarifier les interventions,
- Faciliter la prise de décision entre les différents partenaires,
- Valoriser les actions menées.

### Concrètement la Convention Territoriale Globale, c'est quoi ?

- Elaborer un plan d'action pour aider ensemble les Angevins à accéder à leurs droits notamment à l'aide des outils numériques,
- Mutualiser nos forces pour soutenir les projets vacances portés par les structures de quartier,
- Repérer les besoins des jeunes angevins pour imaginer des actions et services adaptés en matière d'accès aux droits (permanences, site internet, groupe collectif ...),
- Accompagner de façon concertée les associations qui ont besoin d'une attention particulière,

### Les objectifs de la Convention Territoriale Globale

La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré avec les partenaires concernés. Elle définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions

3 domaines de travail ont été retenus :

- ✓ l'animation de la vie sociale,
- ✓ l'action sociale,
- ✓ l'éducation-enfance- jeunesse

	<b>En direction des Angevins</b>	<b>En direction des deux institutions</b>
<i>Objectifs transversaux aux trois domaines de travail</i>	- Partager un plan d'action commun aux acteurs d'un même quartier ou de plusieurs quartiers accompagnant les Angevins en matière d'accès aux droits et d'accessibilité numérique	- Valoriser les actions Ville - Caf menées en partenariat en direction des acteurs de l'action sociale, de l'Éducation enfance jeunesse et de l'animation de la vie sociale
<i>Animation de la vie sociale</i>	- Encourager (financièrement et méthodologiquement) l'accueil des personnes en très grandes difficultés (handicap, illettrés, étrangers, ...)	- Créer des modalités de soutien technico-financières favorables au développement d'actions hors les murs  Y associer la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) sur la partie réglementaire.  - Densifier l'interconnaissance entre nos interlocuteurs en charge de l'Observatoire statistique sur le territoire  - Mettre en place une coordination pour un suivi commun des Foyers de jeunes travailleurs
<i>Action sociale</i>	- Articuler les interventions Caf/ Ville-CCAS en direction d'un public similaire comme le sont les parents non gardien  - Construire une vision partagée des jeunes à l'échelle des quartiers pour imaginer un plan d'actions en matière d'accès aux droits des jeunes  <i>(Les jeunes seront des futurs allocataires et de futurs parents. Il est important de bien les connaître)</i>	- Construire un appel à projet commun Caf/ Ville-CCAS sur le départ en vacances collectives pour soutenir les opérateurs qui œuvrent en direction des familles.  - Coordonner les interventions financières Caf/ Ville-CCAS auprès des partenaires de l'action sociale à forts enjeux stratégiques et financiers communs
<i>Education – Enfance- Jeunesse</i>	- Densifier la mixité sociale selon un principe d'actions proportionnées aux besoins des enfants, de leurs parents ou de la famille.  <i>(Il s'agit d'intervenir plus fortement là où les besoins sont les plus prégnants. Illustration avec le dispositif « Parler Bambin » priorités dans les quartiers prioritaires de la ville).</i>  - Densifier les soutiens aux moments de transition dans la vie des familles, des enfants et des jeunes.  <i>(Il s'agit de collaborer pour donner à voir les accompagnements qui peuvent être mobilisés dans ces moments particuliers de transition pour l'enfant et sa famille (actions passerelles crèches-écoles, lieux d'accueil enfants-parents...))</i>	- Développer les coordinations des acteurs soutenant la fonction parentale en construisant un plan d'action à l'échelle de la Ville d'Angers, conjuguant les dimensions articulation et innovation